



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BULLETIN D'INFORMATIONS RECTORALES

ANNÉE SCOLAIRE 2020 / 2021

SOMMAIRE DU BIR N°28 DU 10 MAI 2021

SECRETARIAT GÉNÉRAL - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	2
COMPOSITION DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ÉMETTRE UN AVIS SUR LE RECRUTEMENT PAR LA VOIE CONTRACTUELLE DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS DANS LES CORPS SUSVISÉS AU TITRE DE L'ANNÉE 2021/2022 ...	2
DIRECTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS (PUBLIC)	3
ENSEIGNANTS CONTRACTUELS A DUREE INDETERMINEE (CDI) : AFFECTATIONS – TEMPS PARTIEL	3
DIRECTION DES ENSEIGNANTS DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS	4
CCMI COMPÉTENTE A L'EGARD DES MAITRES DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE DU PREMIER DEGRE.....	4
DIRECTION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE	6
PRIX DE LA FRATERNITE - ASSOCIATION DES MEMBRES DE L'ORDRE DES PALMES ACADEMIQUES 2020-2021.....	6
DÉLÉGATION FORMATION, INNOVATION ET EXPERIMENTATION (DFIE)	7
OFFRES DE FORMATIONS PROPOSÉES PAR LA PRÉFECTURE DE LA RÉGION AUVERGNE RHONE ALPES A TOUTES LES ADMINISTRATIONS	7
RECRUTEMENT DE CHARGÉS DE MISSION ACCOMPAGNEMENT INNOVATION.....	8
RECRUTEMENT D'INGÉNIEURS FORMATION DU PÔLE DFIE.....	9
DÉLÉGATION DE RÉGION ACADÉMIQUE A L'INFORMATION ET L'ORIENTATION.....	11
APPELS A CANDIDATURE POUR FAIRE FONCTION DE DIRECTEUR DE CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION	11
APPELS A CANDIDATURE SUR POSTE PSY EN EDO MIS A DIPOSITION DE VIA-COMPETENCES.....	12
DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA LOIRE	13
APPEL A CANDIDATURE POUR UN POSTE DE COORDONNATEUR MLDS (MISSION DE LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE).....	13
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD - LYON 1.....	14
AVIS DE RECRUTEMENT EXTERNE DE MAGASINIERS DES BIBLIOTHEQUES DE 1 ^{ÈRE} CLASSE SESSION 2021.....	14

SECRETARIAT GÉNÉRAL - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

COMPOSITION DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ÉMETTRE UN AVIS SUR LE RECRUTEMENT PAR LA VOIE CONTRACTUELLE DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS DANS LES CORPS SUSVISÉS AU TITRE DE L'ANNÉE 2021/2022

BIR n°28 du 10 mai 2021

Réf. : SG - DRH

Arrêté de composition en annexe (1 document)

DIRECTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS (PUBLIC)

ENSEIGNANTS CONTRACTUELS A DUREE INDETERMINEE (CDI) : AFFECTATIONS – TEMPS PARTIEL

BIR n° 28 du 10 mai 2021
Réf. : DIPE 5 n° 21-031

I DEMANDE D’AFFECTATION – Année 2021-2022

A – Vœux d’affectation

Sont concernés parmi les personnels en CDI

- Les maîtres-auxiliaires
- Les psychologues contractuels de l’Education nationale
- Les CPE contractuels
- Les enseignants contractuels
 - en poste pendant l’année scolaire
 - en congé : maladie, maternité, parental, pour convenances personnelles
 - en congé de formation professionnelle

Ne sont pas concernés :

Les maîtres-auxiliaires et contractuels en CDI exerçant au sein de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire ou exerçant des fonctions de conseiller en formation continue.

1 - Calendrier

Saisie des vœux : du lundi 10 mai au vendredi 4 juin 2021 minuit

A compter du 11 juin 2021, un accusé de réception parviendra à chaque intéressé à son adresse personnelle. Ce document devra être retourné **par mail** au rectorat de l’académie de Lyon à **dipe5@ac-lyon.fr** dans son intégralité (éléments du barème et engagement signé) accompagné des pièces justificatives exigées (voir fiche 1) **au plus tard le lundi 21 juin 2021 dernier délai**

ATTENTION : Le non-retour de l’accusé de réception dans les délais entraînera d’office l’attribution d’une affectation sur zone académique.

2 - Modalités

Les instructions concernant cette procédure figurent en annexe 1.

3 – Barème

Le barème figure en annexe 2, le détail des situations familiales en annexe 3.

4 - Révision d’affectation

Les demandes de révision d’affectation seront transmises au bureau DIPE 5 dans les meilleurs délais.

II – DEMANDE DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

Les enseignants non titulaires en C.D.I. peuvent, sur leur demande, être autorisés à accomplir un service à temps partiel.

Les personnels intéressés devront compléter l’annexe 4 et la retourner au bureau DIPE 5 pour le **21 juin 2021**. **Les autorisations seront accordées en fonction des nécessités de service.**

DIRECTION DES ENSEIGNANTS DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS

CCMI COMPÉTENTE A L'EGARD DES MAITRES DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE DU PREMIER DEGRE

BIR n° 28 du 10 mai 2021
réf : DEEP

Sont désignés comme membre de la commission consultative mixte interdépartementale compétente à l'égard des maîtres du premier degré privé :

Représentants de l'administration

a) Représentants titulaires

- Monsieur Olivier Dugrip, recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, recteur de l'académie de Lyon, chancelier des universités.
- Madame Claudine Mayot, secrétaire générale adjointe de l'académie de Lyon, directrice du pôle organisation et performance scolaire.
- Madame Roseline Lamy-au-Rousseau, inspectrice d'académie, directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale de l'Ain.
- Madame Martine Petit, inspectrice d'académie, directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale de la Loire.
- Madame Aline Vo-Quang, inspectrice d'académie, directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale du Rhône.
- Monsieur Félix Gentili, inspecteur de l'éducation nationale en charge de la circonscription de Lyon 3ème.

b) Représentants suppléants

- Madame Stéphanie De Saint Jean, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines.
- Monsieur Yann Mouton, directeur de la direction des enseignants des établissements privés du rectorat de l'académie de Lyon.
- Monsieur Matthieu Cordier, inspecteur de l'éducation nationale en charge de la circonscription de Jassans Riottier
- Madame Sylvie Meisse, inspectrice de l'éducation nationale adjointe 1^{er} degré à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire.
- Madame Nathalie Martin, adjointe au directeur de la direction des enseignants des établissements privés du rectorat de l'académie de Lyon.
- Madame Anne Bouchut, inspectrice de l'éducation nationale en charge de la circonscription de Lyon Vaise.

Représentants des maîtres

a) Représentants titulaires

- Madame Pascale Orecchioni, professeure des écoles à l'école Notre Dame de Bellecombe à Lyon (CFDT).
- Madame Audrey Guichard, professeure des écoles à l'école Les Maristes-site Champagnat à Saint Etienne (CFDT).
- Madame Céline Guillot, professeure des écoles à l'école Saint Maurice à Lyon (SNEC & SNEPL CFTC).
- Madame Céline Rigollet, professeure des écoles à l'école Jeanne d'Arc à Bourg en Bresse (SNEC & SNEPL CFTC).
- Madame Annick Rage, professeure des écoles à l'école Sainte Thérèse à Sainte Foy les Lyon (SPELC).
- Madame Valérie Rousson, professeure des écoles à l'école Sainte Clémence à La Ricamarie (SPELC).

b) Représentants suppléants

- Madame Véronique Bizouard, professeure des écoles à l'école Saint Roch à Feyzin (CFDT).
- Madame Patricia Sacco-Sanchez, professeure des écoles à l'école Vincent Serre à Tassin la Demi-Lune (CFDT).
- Madame Anne Ferlay, professeure des écoles à l'école du sacré cœur à Lyon 2ème (SNEC & SNEPL CFTC).
- Madame Naoëlle Tadjine, professeure des écoles à l'école Saint André à Saint Etienne (SNEC & SNEPL CFTC).
- Madame Lucile Santiago, professeure des écoles à l'école Saint François à Larajasse (SPELC).
- Madame Laëtitia Thierry, professeure des écoles à l'école la Xavière à Lyon (SPELC).

Représentants des chefs d'établissement

a) Représentants titulaires

- Monsieur Laurent Merlay, chef d'établissement, école Saint Jean-Louis Bonnard à Saint Christophe en Jarrest (SNCEEL-SYNADEC).
- Madame Sandra Binazet, chef d'établissement, école Saint Louis Notre Dame à Saint Chamond (SNCEEL-SYNADEC).
- Monsieur Jean-Luc Courvoisier, chef d'établissement, école Pierre Termier à Lyon (SNCEEL-SYNADEC).
- Monsieur Pierre Souche, chef d'établissement, école Saint Joseph à Tassin la Demi-Lune (SNCEEL-SYNADEC).
- Madame Isabelle Bernage, chef d'établissement, école Saint Jean Bosco & Sainte Blandine à Meximieux (SNCEEL-SYNADEC).
- Madame Corinne Wagner, chef d'établissement, école Notre Dame à Vernaison (SPELC).

b) Représentants suppléants

- Madame Véronique Patout, chef d'établissement, école Saint Charles à Montbrison (SNCEEL-SYNADEC).
- Monsieur Jean Le Borgne, chef d'établissement, école Jeanne d'Arc à Craponne (SNCEEL-SYNADEC).
- Madame Louison-Favrel, chef d'établissement, école Saint Charles à Rillieux la Pape (SNCEEL-SYNADEC).
- Monsieur Jean-François Le Sech, chef d'établissement, école Saint Joseph des Brotteaux à Lyon (SNCEEL-SYNADEC).
- Madame Joëlle Lyant, chef d'établissement, école Saint Louis à Bourg-en-Bresse (SNCEEL-SYNADEC).
- Monsieur Pierre Ganzhorn, chef d'établissement, école les Maristes à Saint Etienne (SPELC).

DIRECTION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

PRIX DE LA FRATERNITE - ASSOCIATION DES MEMBRES DE L'ORDRE DES PALMES ACADEMIQUES 2020-2021

BIR n° 28 du 10 mai 2021
réf : DOS

À l'initiative de Monsieur le Préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône et les associations représentant les ordres nationaux et ministériels, dont l'AMOPA pour les Palmes académiques, ont décidé de se rassembler sous l'appellation "les Ordres républicains du Rhône".

Elles ont signé une charte par laquelle elles s'engagent à promouvoir les valeurs républicaines.

Dans cette optique, elles ont décidé de créer le "Prix de la fraternité".

Ce prix vise à valoriser un acte ponctuel ou un engagement dans la durée qui illustre de manière concrète la valeur républicaine de fraternité. Celui-ci peut être réalisé, entre autres, dans le cadre scolaire.

Ce prix est ouvert aux élèves des collèges et lycées du département du Rhône.

La production est présentée sous la forme d'une proposition d'un membre de l'équipe éducative en remplissant le dossier de proposition et en joignant tout document explicitant et étayant la candidature.

La production devra être envoyée **au plus tard le 31 juillet 2021** aux adresses courriels suivantes :

Monsieur Yves Quinteau – Président de l'AMOPA du Rhône
presidentamopa69@gmail.com
pref-fraternite@rhone.gouv.fr

La date du jury ainsi que toute autre information complémentaire sur cette démarche seront bientôt disponibles sur le site de l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques du département du Rhône à l'adresse : <https://www.amopa69.fr>.

Annexes :

- Dossier de proposition

DÉLÉGATION FORMATION, INNOVATION ET EXPERIMENTATION (DFIE)

OFFRES DE FORMATIONS PROPOSÉES PAR LA PRÉFECTURE DE LA RÉGION AUVERGNE RHONE ALPES A TOUTES LES ADMINISTRATIONS

BIR n° 28 du 10 mai 2021
Réf : DFIE/DQ/CB/CC/2021

La délégation à la formation, innovation, expérimentation, vous informe de deux offres de formations proposées par la préfecture de la région Auvergne Rhône Alpes à toutes les administrations. Ces formations s'adressent à tous les agents de l'académie.

La liste des formations ouvertes à inscription ainsi qu'un descriptif de chacune d'elles sont détaillés en annexe.

A partir du lien indiqué, vous pouvez procéder à une pré-inscription qui sera ultérieurement confirmée, ou pas, comme inscription définitive.

L'ensemble des informations est disponible sur le site de la DFIE : <http://dfie.ac-lyon.fr/>

RECRUTEMENT DE CHARGÉS DE MISSION ACCOMPAGNEMENT INNOVATION

BIR n° 28 du 10 mai 2021

Réf : DFIE/MIE/SR/CC

Mission :

La Délégation Académique à la Formation Innovation Expérimentation recrute des chargés de mission accompagnement innovation.

Ces postes sont à pourvoir au **1^{er} septembre 2021**.

Sous l'autorité fonctionnelle du Délégué Académique à la Formation Innovation Expérimentation et du Conseiller Académique Recherche Développement Innovation Expérimentation (CARDIE), le chargé de mission accompagnement innovation contribuera à la mise en place d'une dynamique « innovation » en assurant l'ingénierie de suivi de projet d'équipes en expérimentation. Il sera un appui au développement de nouvelles professionnalités pour aider aux démarches d'innovation et d'expérimentation dans les écoles et établissements suivis par la DFIE Mission Innovation Expérimentation (Ex CARDIE).

A ce titre il ou elle :

- Participe à l'activité générale de la Mission Innovation Expérimentation du pôle DFIE,
- Accompagne les expérimentations et l'innovation dans les établissements scolaires,
- Contribue à l'ingénierie de la formation initiale et continue des acteurs de l'innovation,
- Contribue à la mise en œuvre des événements de l'innovation (DRI, JIP, JNI),
- Assiste au comité de pilotage de la mission innovation du pôle DFIE.

En fonction de l'évolution des missions confiées à la DFIE, il ou elle peut se voir confier de nouveaux dossiers.

Cette mission est à effectuer en plus de son temps de service et sera rémunérée en IMP et selon la nature des à un taux 3,4 ou 5 (Indemnités pour Mission Particulière : 1 250, 2500 ou 3750 euros). Cela représente environ une journée de travail par semaine et dans le cadre de l'organisation le mardi est le jour banalisé pour les COPIL et les actions.

Profil

- Personnel du second degré quel que soit le statut,
- Agilité organisationnelle nécessaire pour faire face aux besoins non linéaires sur l'ensemble de l'année scolaire.

Compétences associées

- Expérience en conduite et en démarche de projet,
- Expérience en formation et en accompagnement d'équipes,
- Esprit d'initiative, sens des responsabilités et du travail en équipe,
- Connaissances de l'organisation scolaire et du système éducatif,
- Capacité d'analyse et de synthèse et capacité à s'adapter aux besoins de l'organisation,
- Maîtrise des outils numériques.

Modalités de recrutement

- Sélection sur dossier,
- Entretien devant une commission.

Les candidatures comporteront un curriculum vitae et une lettre de motivation. Elles devront être transmises à Monsieur Didier Quef, délégué académique à la formation, innovation, 'expérimentation **pour le 30 mai 2021** et par courriel à l'adresse suivante : dfie@ac-lyon.fr

DFIE MIE(CARDIE) :

Délégation Formation Innovation Expérimentation Mission Innovation Expérimentation (ex CARDIE)
Rectorat - Pôle Croix Rousse – 92 rue de Marseille – BP 7227 – 69354 Lyon cedex 07
04 72 80 66 19, dfie-mie@ac-lyon.fr

RECRUTEMENT D'INGÉNIEURS FORMATION DU PÔLE DFIE

BIR n° 28 du 10 mai 2021

Réf : DFIE/SR/CC/2021

Mission :

La Délégation Académique à la Formation Innovation Expérimentation recrute des ingénieur(e)s de formation.

Ces postes sont à pourvoir au **1^{er} septembre 2021**.

L'ingénieur(e) de formation assure la gestion et la coordination des actions de formation dans leur globalité, depuis l'émergence de l'offre jusqu'à leur évaluation, qualitative et quantitative.

A ce titre, il ou elle :

- accompagne la mise en œuvre de la politique nationale et académique de la formation des personnels, en application de schéma directeur de la formation continue.
- collabore avec les demandeurs et offreurs de formation (personnels, corps d'inspection, conseillers techniques, chefs d'établissement, IH2EF, INSPÉ, universités, Canopé, laboratoires de recherche...).
- veille à la faisabilité logistique, administrative et budgétaire et organise des commissions d'expertise ayant vocation à étudier les offres de formation, dans le respect des moyens alloués.
- coordonne l'action des formateurs, des formateurs académiques, des conseillers en développement intervenant dans le cadre des formations.
- participe à la conception, à la réalisation, au suivi et à l'évaluation des dispositifs de formation relevant des différents domaines dont il ou elle est chargé(e).
- s'assure, avec les personnels de la gestion administrative de la formation de la DFIE, de la saisie des dispositifs de formation sur l'application Gaïa.
- peut lui-même assurer les différentes saisies des actes administratifs et financiers liés à la mise en œuvre des formations.
- développe des modalités de travail en réseau en faveur de dynamiques académiques.

En fonction de l'évolution des missions confiées à la DFIE, il ou elle peut se voir confier de nouveaux dossiers.

Profil :

- Temps complet (pour une durée maximale de 5 ans consécutifs),
- Personnel cadre A du premier ou second degré,
- Master "pratiques et ingénierie de la formation" souhaité (ou titre ou diplôme équivalent),
- Formation de formateurs et expériences en qualité de formateur recommandées.

Compétences associées :

- Connaissance approfondie du fonctionnement du système éducatif premier et second degré, (lignes hiérarchiques, modes de communication...) ainsi que des enjeux et orientations liées à la formation initiale et continue des personnels de l'Éducation nationale,
- Esprit d'initiative, sens des responsabilités, loyauté, appétence pour le travail en équipe,
- Mobilité, capacité à se déplacer dans le département ou dans l'académie,
- Expertise en conduite et démarche de projet en formation continue, en accompagnement des personnels et des pratiques, en ingénierie de la formation,
- Agilité organisationnelle nécessaire pour faire face à des besoins non linéaires sur l'ensemble de l'année scolaire,
- Capacité à organiser et conduire une réunion de travail, à communiquer,
- Compétences rédactionnelles,
- Compétences managériales,
- Maîtrise des outils numériques (outils bureautique et outils de travail à distance) et capacités d'adaptation dans un environnement numérique en évolution.

Modalités de recrutement :

- Sélection sur dossier,
- Entretien devant une commission.

Les candidatures comporteront un curriculum vitae et une lettre de motivation. Elles devront être transmises à Monsieur Didier Quef, délégué académique à la formation, innovation, expérimentation, **pour le 30 mai 2021** et par courriel à l'adresse suivante : dfie@ac-lyon.fr

DFIE :

Délégation Formation Innovation Expérimentation
Rectorat – 92 rue de Marseille – BP 7227 – 69354 Lyon cedex 07
04 72 80 66 70, dfie@ac-lyon.fr

DÉLÉGATION DE RÉGION ACADÉMIQUE A L'INFORMATION ET L'ORIENTATION

APPELS A CANDIDATURE POUR FAIRE FONCTION DE DIRECTEUR DE CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

BIR n°28 du 10 mai 2021

Réf : DRAIO

Vous trouverez en annexe le descriptif de deux postes pour faire fonction de directeur de centre d'information et d'orientation pour l'un en résidence dans L'Ain et pour l'autre dans le Rhône. Les postes sont à pourvoir à compter du 1^{er} septembre 2021 et pour l'année scolaire 2021-2022.

Les candidats doivent obligatoirement être psychologue de l'éducation nationale spécialité EDO dans l'académie de Lyon. Ils doivent adresser une lettre de motivation et un curriculum vitae dans un délai de 15 jours à compter de la publication de l'annonce.

Transmission des candidatures à :

Monsieur Yves Flammier, délégué de région académique à l'information et l'orientation

92, rue de Marseille – BP 7227

69354 Lyon cedex 07

draio@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr

APPELS A CANDIDATURE SUR POSTE PSY EN EDO MIS A DIPOSITION DE VIA-COMPETENCES

BIR n°28 du 10 mai 2021

Réf : DRAIO

Vous trouverez en annexe le descriptif du poste PSY EN EDO mis à disposition de Via-compétences pour la rentrée 2021.

Les candidats, doivent adresser leur lettre de motivation et un CV **dans un délai de 15 jours à compter de la publication de l'annonce.**

Transmission des candidatures à :

Monsieur Yves Flammier, délégué de région académique à l'information et l'orientation

92, rue de Marseille – BP 7227

69354 Lyon cedex 07

draio@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA LOIRE

APPEL A CANDIDATURE POUR UN POSTE DE COORDONNATEUR MLDS (MISSION DE LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE)

BIR n° 28 du 10 mai 2021

Réf : DSDEN 42, Véronique DUJARDIN, IEN-IO

Vous trouverez en annexe un document relatif à un appel à candidature pour un poste de coordonnateur MLDS à plein temps basé sur le bassin d'éducation et de formation Loire Nord à compter du 1 septembre 2021 et pour une durée de 5 ans consécutifs maximum.

Les candidats, titulaires ou non de l'éducation nationale, doivent adresser une lettre de motivation et un curriculum vitae dans les meilleurs délais et au plus tard le 28 mai 2021, à l'attention de l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire.

Après une sélection sur dossier, les candidats retenus seront conviés à un entretien de recrutement.

Les candidatures des personnels titulaires de l'éducation nationale ne pourront être prises en compte que sous réserve de la possibilité de leur remplacement.

Transmission des candidatures à :

L'inspectrice de l'éducation nationale, chargée de l'information et de l'orientation de la Loire

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

« Le Mont Pilat », 11 rue des docteurs Charcot

42023 SAINT-ETIENNE CEDEX 2

Tél. : 04 77 81 41 70

Courriel : ce.ia42-iio@ac-lyon.fr

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD - LYON 1

AVIS DE RECRUTEMENT EXTERNE DE MAGASINIERS DES BIBLIOTHEQUES DE 1^{ERE} CLASSE SESSION 2021

BIR n° 28 du 10 mai 2021

Réf. : UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1

En application du décret n° 88-646 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du personnel de magasinage spécialisé des bibliothèques, des recrutements externes sans concours de magasiniers auront lieu au titre de l'année 2021, dans les établissements publics d'enseignement supérieur et les établissements publics administratifs sous la responsabilité des présidents ou des directeurs de ces établissements.

Conformément à l'arrêté ministériel du 6 avril 2021, le nombre de postes à pourvoir au sein de l'Université Claude Bernard Lyon 1 est de 2 postes.

La fiche de poste est consultable sur le site de l'Université Claude Bernard Lyon 1.

Les candidats doivent remplir l'ensemble des conditions d'éligibilité suivantes :

- ne pas être fonctionnaire ;
- posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un état membre de la Communauté européenne ou d'un état de l'espace économique européen ;
- jouir de leurs droits civiques et électoraux (droit de vote, d'élection et d'éligibilité) en France ou dans leur pays d'origine ;
- n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire qui soit incompatible avec les fonctions exercées ;
- se trouver en position régulière au regard du code du service national.

Les candidats sont priés de constituer un dossier de candidature **unique**, publié en annexe, et téléchargeable sur le site de l'Université Claude Bernard Lyon 1, et composé des éléments suivants :

- un curriculum vitae (dactylographié de préférence) détaillé relatif aux formations suivies (initiale et continue) et aux expériences professionnelles acquises
- une lettre de motivation (préciser en objet, le cas échéant, le ou les postes envisagés)
- le formulaire « état-civil »
- la copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (passeport ou carte d'identité)
- Justificatif de position régulière au regard du code du service national :
 - Candidats français : les candidats âgés de moins de 25 ans doivent fournir la copie du certificat individuel de participation à la journée d'appel de préparation à la défense ou du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté. Les candidats âgés de 25 ans et plus n'ont aucun document à fournir.
 - Candidats ressortissants de l'Espace économique européen : fournir une attestation mentionnant qu'ils se trouvent en position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont ressortissants. Cette attestation devra être délivrée par l'autorité de l'Etat d'origine et rédigée en langue française ou à défaut être accompagnée d'une traduction effectuée par un traducteur assermenté.
- un récapitulatif des formations et diplômes (joindre les justificatifs)
- la demande d'extrait de casier judiciaire dûment remplie
- les deux déclarations sur l'honneur

Les candidats doivent adresser leur dossier de candidature exclusivement **par courrier à l'adresse :**

Université Claude Bernard Lyon 1
Bureau du recrutement et des concours
Recrutement sans concours magasiniers
DRH - Bât. Julie Victoire Daubié
43, Bd du 11 Novembre 1918
69622 VILLEURBANNE CEDEX

**La date limite d'envoi des dossiers de candidatures est fixée au jeudi 27 mai inclus.
(Cachet de la poste faisant foi)**

Tout dossier incomplet ou envoyé hors délais sera déclaré irrecevable.

MODALITES DE RECRUTEMENT :

Conformément à leur compétence respective, le Recteur de l'Académie de Lyon ou le président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 arrête la composition des commissions de pré-sélection chargées d'examiner les candidatures reçues dans le délai fixé ci-dessous et des commissions de sélection sur entretiens.

Cette commission est composée d'au moins trois membres désignés par l'autorité chargée de la direction de l'établissement dont au moins un membre est extérieur à l'établissement (membre appartenant à une administration ou à un autre établissement public).

La commission de sélection se réunit début juin pour examiner l'ensemble des dossiers de candidature déposés dans le délai fixé ci-dessus.

Au terme de l'examen des dossiers, la commission procède à la sélection puis à l'audition des candidats retenus. Les auditions se dérouleront fin juin.

La durée de l'audition par le jury est de 15 minutes sur les motivations, les formations et l'expérience professionnelle dont 5 minutes de présentation du candidat.

À l'issue des auditions la commission arrête la liste des candidats aptes au recrutement qui pourront être nommés en qualité de stagiaire dans le corps concerné.

Date de nomination : 1^{er} septembre 2021.

Pour toute information sur les recrutements sans concours, consultez le site internet de l'Université Claude Bernard Lyon 1 :

Travailler à Lyon 1 → rubrique Recrutement BIATSS → [Recrutement sans concours session 2021](#)

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats doivent s'adresser au bureau du recrutement et des concours de l'Université Claude Bernard Lyon 1 : recrutements.sansconcours@univ-lyon1.fr